L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX : Rue de Chartres, No. 73.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 5 FEVRIER 1866.

Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS :
LUNDI MATIN, 5 FEVRIER

Abonnés des campagnes.

Les personnes habitant la campagne qui désireraient s'abonner à l'*Abeille* peuvent le faire en nous adressant simplement, dans une lettre non affranchie, leur nom et l'indication du bureau de poste où doit être envoyé le journal. Il va sans dire que le montant de l'abonnement est payable d'avance en billets de la ville ou des États-Unis. Il est si rare que des lettres renfermant de petites valeurs s'égarent, qu'on ne risque presque rien à passer un billet dans une enveloppe.

Nous recevons des abonnements à l'édition quotidienne de l'*Abeille* pour trois mois et plus, à raison de trois piastres par trimestre ; et de l'édition semi-hebdomadaire, pour six mois et plus, à raison de deux piastres et demie le semestre.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le shérif—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, des propriétés de divers noms rue Franklin, Quatrième District, et le château de Cailly.

Par G. de Fériet—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, une maison basse située à l'angle des rues Bourbon et Hospital.

Par Montgomery & Brou—leur salle d'encan, grande vente présumptoire de marchandises sèches, habillements, bottes, souliers et chapeaux—Aussi, une fournée de pouets et de canes.

Par B. Turpin—à 10 heures et demie, sur la Levée, au numéro 34, en face du marché aux légumes, les débarquements de brick Rival, de Bordeaux, sur de 12 tonneaux vin rouge, Sherry et Porto, sur de demi-d'orange, sardines, &c.—Et au magasin 87 rue Vieille Levée, vente par cotis de cigares, tabac à fumer et à priser.

Par Hoffman & Marx—à leur salle d'encan, sans réserve, sous-chaussures pêches anglaises, françaises et américaines.

Par D. Guzman—à 3 heures sur le côté des rues Champs-Elysées et Vieille Levée, le contenu d'un char.

Par R. Gutierrez—à 10 heures, au coin des rues Calliope et Banquette, près du Bassin neuf, le fonds d'une épicerie.

Par J. P. Bolzman—à 4 heures, en débarquement du brick Italien Carlierre, en face de l'Hôtel des Monnaies, limons, ormages, balle d'aloès, acier, rasoirs manufacturés, &c.

Le bureau des affranchis.

Il semble que plus les États du Sud se montrent disposés à se soumettre aux conditions qui leur sont faites par l'émancipation, plus les radicaux deviennent exigeants dans leurs prétentions. Lorsque la législature de la Louisiane a été assemblée, au mois de novembre dernier, nous avons eu les premiers à conseiller l'abrogation de toute distinction de race ou de couleur, dans les lois qui traiteraient de l'apprentissage, de l'établissement et des contrats de travail. Nous sentions que les distinctions de ce genre arriveraient un obstacle à la suppression du bureau des affranchis. Il fallait enlever tout prétexte au maintien de cette institution anormale. Déjà les lois civiles de la Louisiane accordaient aux noirs les mêmes droits qu'aux blancs devant les tribunaux. Il ne s'agissait que d'appliquer le principe dans toute son étendue et de reconnaître aux affranchis la jouissance pleine et entière de tous les droits civils.

Les lois votées par la législature louisianaise furent conformes à cette sage politique, et les autres États du Sud, après quelques résistances facilement surmontées, ne tardèrent pas à se ranger également aux mêmes idées. Mais cette égalité civile complète, accordée si facilement au lendemain de l'émancipation, aux affranchis, n'a pas satisfait les fanatiques du nègre-philisme, et ne les a pas convaincus de l'inutilité d'une institution toute de circonstance et qui n'a plus eu raison d'être au temps de paix.

Ce sont maintenant des privilèges extraordinaires qu'ils veulent accorder à leurs protégés. On dirait que le Congrès des États-Unis, assemblé à Washington, n'a d'autre mandat de la nation que celui de s'occuper exclusivement du noir, de son bonheur et de sa félicité parfaite.

Le Sénat, après une discussion qui a duré dix jours, a voté par 37 voix contre 10, un bill d'institutions en vigueur pour un temps indéfini, et tâche par lequel le bureau des affranchis a été constitué et qui y ajoute les dispositions suivantes :

Art. 1er.—Le Président est investi du pouvoir de diviser le Sud en douze districts, ou moins, et de désigner les sous commissaires qui devront être placés à la tête de chacun de ces districts. Il pourra, à son gré, détacher à ce service des officiers de l'armée.

Art. 2. Chaque district sera divisé en circonscriptions diriges chacune par un agent. Les sous-commissaires pourront avoir un ou plusieurs agents dans chaque circonscription, suivant qu'ils le voudront. Tous les employés du bureau des affranchis, quelque soit leur grade, seront placés sous la juridiction militaire.

Art. 3. Le secrétaire de la guerre pourra ordonner la distribution de vivres, de vêtements, de combustible, etc., aux affranchis, quand il les jugera convenable.

Art. 4. Le Président est autorisé à mettre à la disposition du bureau 3,000,000 d'acres de terres vacantes dans les États de Mississippi, de l'Arkansas et de la Floride, qui seront distribuées aux affranchis, par les sous dépositaires du bureau, par lots de 40 acres. Le prix de ces terres sera fixé d'après leur valeur respective et les occupants pourront les acquérir au prix qui sera déclaré en loyer.

Art. 5. Les concessions faites par le général Sherman aux affranchis, dans toutes les îles du littoral et ailleurs, sont confirmées pour trois ans.

Art. 6. Le commissaire du bureau des affranchis aura la faculté d'acheter des terres dans différents États pour y établir des affranchis et d'en cesser aux écoles. Le Congrès votera des allocations à cet effet.

Art. 7. Quand les droits des affranchis relatifs au travail, aux engagements, aux successions ou héritage qui leur sont dus, seront violés par des personnes et des propriétés, etc., leur auront été contestés ou refusés, le Président devra requérir et faire faire l'intervention des autorités et des tribunaux militaires.

Art. 8. Quiconque soumettra des affranchis à l'esclavage ou à la servitude involontaire, excepté en punition de crimes dont ils auront été dûment convaincus, ou établira une distinction en fait de biens et de lois entre des individus de la race noire et ceux de la race blanche, sera puni d'une amende de $1,000 et d'une année d'emprisonnement. Les employés du bureau des affranchis sont investis du pouvoir de juger les tels de ceux qui seront dans tous les États où une distinction contraire à cette établie entre les citoyens de différentes races les tribunaux fédéraux et locaux de justice des États ne sont pas en pleine et paisible opération.

Ce bill qui ne tend à rien moins qu'à la désorganisation de l'agriculture dans le Sud et à la création d'une Afrique au sein de l'Union, est, en ce moment, soumis à la Chambre, et il sera très probablement adopté, en dépit des objections constitutionnelles soulevées par quelques orateurs.

Ainsi de l'égalité civile réclamée par les noirs et accordée par les États du Sud, on en est déjà arrivé à leur donner des privilèges que n'ont pas les blancs. Il en sera de même pour la question des droits politiques. La majorité radicale du Congrès finira par accorder l'exercice des droits politiques aux nègres, et nous contente de les avoir élevés au niveau des blancs, elle frappera d'ostracisme tous les citoyens du Sud qui auront fait cause commune avec la Confédération, c'est-à-dire les neuf dixièmes de la population blanche. Mais, comme nous le disions il y a quelques mois, les partis se perdent par leurs propres excès, et les radicaux iront si loin qu'ils finiront par donner naissance à une réaction violente qui les renversera. La révolution est une épée à deux tranchants qui tue quelquefois ceux qui l'ont tirée du fourreau.

L'EXPLOSION DU MIAMI.

HORRIBLES DÉTAILS.

Nous trouvons dans les journaux de Memphis du 31 de longs détails sur la perte du *Miami* près du confluent de l'Arkansas. Il paraît certain que 225 passagers ont péri, parmi lesquels une centaine d'hommes de la compagnie E, du 3me d'infanterie des États-Unis.

Le terrible accident arriva après qu'on eut pris le thé et quand la majorité des passagers de chambre s'étaient rassemblés autour du poêle, dans la partie d'avant de la cabine. Les soldats étaient aussi réunis sur le pont d'avant pour recevoir une ration de whiskey. C'est dans ces deux groupes que la mort a frappé avec le plus d'horreur. Plusieurs passagers pourraient parler de leur sauvetage à l'eau et se noyèrent. D'autres en bien petit nombre purent, à l'aide d'une porte, d'un meuble, ou d'une balle de foin ou de coton, gagner la rive. Les morts les blessés, et tous ceux qui ne purent se nouer promptement, ont été noyés ensemble.

Un journal cite le fait suivant :

Trois soldats fédéraux avaient été, pour manvaise conduite, attachés par les poignets aux chaînes des cheminées sur le roof. On les vit encore là après l'explosion, se débattant de toutes leurs forces pour échapper aux flammes qui bouillonnaient autour d'eux. Ils poussaient d'horribles cris, et faisaient entendre des hurlements qui dominaient tous les bruits de cette scène épouvantable. Mais tous leurs efforts pour se dégager et leurs appels à la pitié de ceux qui étaient encore à bord furent vains. On ne put aller à leur secours et ils furent brûlés vivants.

CHRONIQUE LOCALE.

DE JOUR.—Hyat C. Dunn a été arrêté dans la rue Esplanade, par l'officier Fox, sous prévention de trahison au préjudice de la compagnie d'Express d'Adams et de la compagnie de l'Express Continental.

Il a nié d'une somme de quinze cents piastres, provenant de remises qu'il aurait reçues pour Adams et de la compagnie de l'Express Continental.

Les deux sommes sont en espèces. L'interrogatoire a eu lieu en présence de plusieurs témoins.

UN HOMME AVENTUREUX.—Charlotte Stewart est dénoncée comme gagnant beaucoup d'argent en donnant la boisson aux esclaves sans autorisation, lorsqu'il la lui a été refusée par leurs maîtres. Il est accusé de recevoir des marchandises volées, et de tenir une maison de jeux.

Il a été arrêté par l'officier Fox.

BELLE FAUX.—Joseph Martin, que la police visita d'octobre, avait sur lui un billet de cinq piastres des États-Unis qu'un crédule lui avait donné.

On a trouvé sur l'accusé un autre de billet de cinq piastres, même provenance et mêmes circonstances.

POUR LES AVENTURIERS.—Le brick à voiles *Antoinette*, qui devait partir hier pour les Antilles, a été inopinément forcé de rester dans notre port.

Il paraît que le capitaine manque d'équipage.

Quelle aubaine pour les aventuriers !

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

L'excitation des Fénians sur la Frontière.

LE SECRETAIRE SEWARD ET LE PRESIDENT BAEZ.

Reconnaissance de la République Dominicaine.

New York, 4.—Des billets contrefaits de cinquante piastres de la dixième banque nationale de New York ont été présentés hier au département du Trésor.

Toronto, 4.—L'excitation févrienne continue à se propager sur la frontière. Le maire de Hamilton a été chargé d'arrêter les généraux Sweeney et Roberts quand ils passeront par la grande ligne occidentale, dans la crainte que cela put causer la destruction de la ville.

Chicago, 3.—Farine très inactive—blé calme à $ 10 12—maïs et avoine, légèrement—porc mess $26 50—saindoux 16 1/2—lochons plus offerts à $9 50 à $10 87 1/2.

Washington, 4.—Une lettre de San Domingo reçue ici donne la substance de la conversation qui a eu lieu au palais national entre le secrétaire Seward et le président Baez sur la reconnaissance de la république dominicaine.

Louisville, 4.—Le Président Roberts et le général Sweeney ont harangué un meeting de Fénians au théâtre de Wood hier soir.

Le colonel Morgan a été nommé inspecteur général fénien pour le Kentucky.

Le bateau à vapeur "United States" a été retiré momentanément de la flotte de Cincinnati, pour recevoir de nouvelles bouilloires, les anciennes étant regardées comme peu sures par les propriétaires.

Paxde du Sud Ouest, 4.—Un navire, dont le nom est inconnu, est arrivé à la barre ce matin et attend la marée.

La barque espagnole Jane qui doit monter le fleuve et le navire H. L. Richardson qui doit gagner la mer, sont tous deux à l'ancre en dedans de la barre.

Il n'y a rien autre en vue.

Vent Nord Est avec pluie fine.

Nouvelles du Rio Grande.

DATES DE QUATRE JOURS PLUS RECENTES.

Nous empruntons ce qui suit à une correspondance particulière de Brazos Santiago sous la date du 31 janvier :

Il n'est rien arrivé d'intéressant depuis le départ du dernier steamer, c'est-à-dire depuis le 27. Aujourd'hui, les généraux G. Wetzel, G. A. Smith et Wm T. Clarke seront licenciés et mis hors de service. Ils en recevront la probable ment un Nord dans quelques jours par le vapeur St. Mary. Cinq régiments seront licenciés dans deux ou trois jours, et dans un mois il ne restera des volontaires de l'Indiana, régiment de blancs. Le 65me de couleur, lieutenant-colonel Wm Lyon, commandant, est déjà parti d'ici et servira part aujourd hui pour le Nord. Les 2me de cavalerie et le 25me d'infanterie de couleur, suivent également aux mêmes fins. Mais cette égalité civile complète, accordée si facilement au lendemain de l'émancipation, aux affranchis, n'a pas satisfait les fanatiques du nègre-philisme, et ne les a pas convaincus de l'inutilité d'une institution toute de circonstance et qui n'a plus eu raison d'être au temps de paix.

Ce sont maintenant des privilèges extraordinaires qu'ils veulent accorder à leurs protégés. On dirait que le Congrès des États Unis, assemblé à Washington, n'a d'autre mandat de la nation que celui de s'occuper exclusivement du noir, de son bonheur et de sa félicité parfaite.

Le Sénat, après une discussion qui a duré dix jours, a voté par 37 voix contre 10, un bill d'institutions en vigueur pour un temps indéfini, et tâche par lequel le bureau des affranchis a été constitué et qui y ajoute les dispositions suivantes :

Art. 1er.—Le Président est investi du pouvoir de diviser le Sud en douze districts, ou moins, et de désigner les sous commissaires qui devront être placés à la tête de chacun de ces districts. Il pourra, à son gré, détacher à ce service des officiers de l'armée.

Art. 2. Chaque district sera divisé en circonscriptions diriges chacune par un agent. Les sous-commissaires pourront avoir un ou plusieurs agents dans chaque circonscription, suivant qu'ils le voudront. Tous les employés du bureau des affranchis, quelque soit leur grade, seront placés sous la juridiction militaire.

Art. 3. Le secrétaire de la guerre pourra ordonner la distribution de vivres, de vêtements, de combustible, etc., aux affranchis, quand il les jugera convenable.

Art. 4. Le Président est autorisé à mettre à la disposition du bureau 3,000,000 d'acres de terres vacantes dans les États de Mississippi, de l'Arkansas et de la Floride, qui seront distribuées aux affranchis, par les sous dépositaires du bureau, par lots de 40 acres. Le prix de ces terres sera fixé d'après leur valeur respective et les occupants pourront les acquérir au prix qui sera déclaré en loyer.

Art. 5. Les concessions faites par le général Sherman aux affranchis, dans toutes les îles du littoral et ailleurs, sont confirmées pour trois ans.

Art. 6. Le commissaire du bureau des affranchis aura la faculté d'acheter des terres dans différents États pour y établir des affranchis et d'en cesser aux écoles. Le Congrès votera des allocations à cet effet.

Art. 7. Quand les droits des affranchis relatifs au travail, aux engagements, aux successions ou héritage qui leur sont dus, seront violés par des personnes et des propriétés, etc., leur auront été contestés ou refusés, le Président devra requérir et faire faire l'intervention des autorités et des tribunaux militaires.

Art. 8. Quiconque soumettra des affranchis à l'esclavage ou à la servitude involontaire, excepté en punition de crimes dont ils auront été dûment convaincus, ou établira une distinction en fait de biens et de lois entre des individus de la race noire et ceux de la race blanche, sera puni d'une amende de $1,000 et d'une année d'emprisonnement. Les employés du bureau des affranchis sont investis du pouvoir de juger les tels de ceux qui seront dans tous les États où une distinction contraire à cette établie entre les citoyens de différentes races les tribunaux fédéraux et locaux de justice des États ne sont pas en pleine et paisible opération.

Ce bill qui ne tend à rien moins qu'à la désorganisation de l'agriculture dans le Sud et à la création d'une Afrique au sein de l'Union, est, en ce moment, soumis à la Chambre, et il sera très probablement adopté, en dépit des objections constitutionnelles soulevées par quelques orateurs.

Ainsi de l'égalité civile réclamée par les noirs et accordée par les États du Sud, on en est déjà arrivé à leur donner des privilèges que n'ont pas les blancs. Il en sera de même pour la question des droits politiques. La majorité radicale du Congrès finira par accorder l'exercice des droits politiques aux nègres, et nous contente de les avoir élevés au niveau des blancs, elle frappera d'ostracisme tous les citoyens du Sud qui auront fait cause commune avec la Confédération, c'est-à-dire les neuf dixièmes de la population blanche. Mais, comme nous le disions il y a quelques mois, les partis se perdent par leurs propres excès, et les radicaux iront si loin qu'ils finiront par donner naissance à une réaction violente qui les renversera. La révolution est une épée à deux tranchants qui tue quelquefois ceux qui l'ont tirée du fourreau.

L'EXPLOSION DU MIAMI.

HORRIBLES DÉTAILS.

Nous trouvons dans les journaux de Memphis du 31 de longs détails sur la perte du *Miami* près du confluent de l'Arkansas. Il paraît certain que 225 passagers ont péri, parmi lesquels une centaine d'hommes de la compagnie E, du 3me d'infanterie des États Unis.

Le terrible accident arriva après qu'on eut pris le thé et quand la majorité des passagers de chambre s'étaient rassemblés autour du poêle, dans la partie d'avant de la cabine. Les soldats étaient aussi réunis sur le pont d'avant pour recevoir une ration de whiskey. C'est dans ces deux groupes que la mort a frappé avec le plus d'horreur. Plusieurs passagers pourraient parler de leur sauvetage à l'eau et se noyèrent. D'autres en bien petit nombre purent, à l'aide d'une porte, d'un meuble, ou d'une balle de foin ou de coton, gagner la rive. Les morts les blessés, et tous ceux qui ne purent se nouer promptement, ont été noyés ensemble.

Un journal cite le fait suivant :

Trois soldats fédéraux avaient été, pour mauvaise conduite, attachés par les poignets aux chaînes des cheminées sur le roof. On les vit encore là après l'explosion, se débattant de toutes leurs forces pour échapper aux flammes qui bouillonnaient autour d'eux. Ils poussaient d'horribles cris, et faisaient entendre des hurlements qui dominaient tous les bruits de cette scène épouvantable. Mais tous leurs efforts pour se dégager et leurs appels à la pitié de ceux qui étaient encore à bord furent vains. On ne put aller à leur secours et ils furent brûlés vivants.

CHRONIQUE LOCALE.

DE JOUR.—Hyat C. Dunn a été arrêté dans la rue Esplanade, par l'officier Fox, sous prévention de trahison au préjudice de la compagnie d'Express d'Adams et de la compagnie de l'Express Continental.

Il a nié d'une somme de quinze cents piastres, provenant de remises qu'il aurait reçues pour Adams et de la compagnie de l'Express Continental.

Les deux sommes sont en espèces. L'interrogatoire a eu lieu en présence de plusieurs témoins.

UN HOMME AVENTUREUX.—Charlotte Stewart est dénoncée comme gagnant beaucoup d'argent en donnant la boisson aux esclaves sans autorisation, lorsqu'il la lui a été refusée par leurs maîtres. Il est accusé de recevoir des marchandises volées, et de tenir une maison de jeux.

Il a été arrêté par l'officier Fox.

BELLE FAUX.—Joseph Martin, que la police visita d'octobre, avait sur lui un billet de cinq piastres des États-Unis qu'un crédule lui avait donné.

On a trouvé sur l'accusé un autre de billet de cinq piastres, même provenance et mêmes circonstances.

POUR LES AVENTURIERS.—Le brick à voiles *Antoinette*, qui devait partir hier pour les Antilles, a été inopinément forcé de rester dans notre port.

Il paraît que le capitaine manque d'équipage.

Quelle aubaine pour les aventuriers !

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES AU JOURNAL L'*ABEILLE*

L'excitation des Fénians sur la Frontière.

LE SECRETAIRE SEWARD ET LE PRESIDENT BAEZ.

Reconnaissance de la République Dominicaine.

New York, 4.—Des billets contrefaits de cinquante piastres de la dixième banque nationale de New York ont été présentés hier au département du Trésor.

Toronto, 4.—L'excitation févrienne continue à se propager sur la frontière. Le maire de Hamilton a été chargé d'arrêter les généraux Sweeney et Roberts quand ils passeront par la grande ligne occidentale, dans la crainte que cela put causer la destruction de la ville.

Louisville, 4.—Le Président Roberts et le général Sweeney ont harangué un meeting de Fénians au théâtre de Wood hier soir.

Le colonel Morgan a été nommé inspecteur général fénien pour le Kentucky.

Le bateau à vapeur "United States" a été retiré momentanément de la flotte de Cincinnati, pour recevoir de nouvelles bouilloires, les anciennes étant regardées comme peu sures par les propriétaires.

Paxde du Sud Ouest, 4.—Un navire, dont le nom est inconnu, est arrivé à la barre ce matin et attend la marée.

La barque espagnole Jane qui doit monter le fleuve et le navire H. L. Richardson qui doit gagner la mer, sont tous deux à l'ancre en dedans de la barre.

Il n'y a rien autre en vue.

Vent Nord Est avec pluie fine.

Nouvelles du Rio Grande.

DATES DE QUATRE JOURS PLUS RECENTES.

Nous empruntons ce qui suit à une correspondance particulière de Brazos Santiago sous la date du 31 janvier :

Il n'est rien arrivé d'intéressant depuis le départ du dernier steamer, c'est-à-dire depuis le 27. Aujourd hui, les généraux G. Wetzel, G. A. Smith et Wm T. Clarke seront licenciés et mis hors de service. Ils en recevront la probable ment un Nord dans quelques jours par le vapeur St. Mary. Cinq régiments seront licenciés dans deux ou trois jours, et dans un mois il ne restera des volontaires de l'Indiana, régiment de blancs. Le 65me de couleur, lieutenant-colonel Wm Lyon, commandant, est déjà parti d'ici et servira part aujourd hui pour le Nord. Les 2me de cavalerie et le 25me d'infanterie de couleur, suivent également aux mêmes fins. Mais cette égalité civile complète, accordée si facilement au lendemain de l'émancipation, aux affranchis, n'a pas satisfait les fanatiques du nègre-philisme, et ne les a pas convaincus de l'inutilité d'une institution toute de circonstance et qui n'a plus eu raison d'être au temps de paix.

Ce sont maintenant des privilèges extraordinaires qu'ils veulent accorder à leurs protégés. On dirait que le Congrès des États Unis, assemblé à Washington, n'a d'autre mandat de la nation que celui de s'occuper exclusivement du noir, de son bonheur et de sa félicité parfaite.

Le Sénat, après une discussion qui a duré dix jours, a voté par 37 voix contre 10, un bill d'institutions en vigueur pour un temps indéfini, et tâche par lequel le bureau des affranchis a été constitué et qui y ajoute les dispositions suivantes :

Art. 1er.—Le Président est investi du pouvoir de diviser le Sud en douze districts, ou moins, et de désigner les sous commissaires qui devront être placés à la tête de chacun de ces districts. Il pourra, à son gré, détacher à ce service des officiers de l'armée.

Art. 2. Chaque district sera divisé en circonscriptions diriges chacune par un agent. Les sous-commissaires pourront avoir un ou plusieurs agents dans chaque circonscription, suivant qu'ils le voudront. Tous les employés du bureau des affranchis, quelque soit leur grade, seront placés sous la juridiction militaire.

Art. 3. Le secrétaire de la guerre pourra ordonner la distribution de vivres, de vêtements, de combustible, etc., aux affranchis, quand il les jugera convenable.

Art. 4. Le Président est autorisé à mettre à la disposition du bureau 3,000,000 d'acres de terres vacantes dans les États de Mississippi, de l'Arkansas et de la Floride, qui seront distribuées aux affranchis, par les sous dépositaires du bureau, par lots de 40 acres. Le prix de ces terres sera fixé d'après leur valeur respective et les occupants pourront les acquérir au prix qui sera déclaré en loyer.

Art. 5. Les concessions faites par le général Sherman aux affranchis, dans toutes les îles du littoral et ailleurs, sont confirmées pour trois ans.

Art. 6. Le commissaire du bureau des affranchis aura la faculté d'acheter des terres dans différents États pour y établir des affranchis et d'en cesser aux écoles. Le Congrès votera des allocations à cet effet.

Art. 7. Quand les droits des affranchis relatifs au travail, aux engagements, aux successions ou héritage qui leur sont dus, seront violés par des personnes et des propriétés, etc., leur auront été contestés ou refusés, le Président devra requérir et faire faire l'intervention des autorités et des tribunaux militaires.

Art. 8. Quiconque soumettra des affranchis à l'esclavage ou à la servitude involontaire, excepté en punition de crimes dont ils auront été dûment convaincus, ou établira une distinction en fait de biens et de lois entre des individus de la race noire et ceux de la race blanche, sera puni d'une amende de $1,000 et d'une année d'emprisonnement. Les employés du bureau des affranchis sont investis du pouvoir de juger les tels de ceux qui seront dans tous les États où une distinction contraire à cette établie entre les citoyens de différentes races les tribunaux fédéraux et locaux de justice des États ne sont pas en pleine et paisible opération.

Ce bill qui ne tend à rien moins qu'à la désorganisation de l'agriculture dans le Sud et à la création d'une Afrique au sein de l'Union, est, en ce moment, soumis à la Chambre, et il sera très probablement adopté, en dépit des objections constitutionnelles soulevées par quelques orateurs.

Ainsi de l'égalité civile réclamée par les noirs et accordée par les États du Sud, on en est déjà arrivé à leur donner des privilèges que n'ont pas les blancs. Il en sera de même pour la question des droits politiques. La majorité radicale du Congrès finira par accorder l'exercice des droits politiques aux nègres, et nous contente de les avoir élevés au niveau des blancs, elle frappera d'ostracisme tous les citoyens du Sud qui auront fait cause commune avec la Confédération, c'est-à-dire les neuf dixièmes de la population blanche. Mais, comme nous le disions il y a quelques mois, les partis se perdent par leurs propres excès, et les radicaux iront si loin qu'ils finiront par donner naissance à une réaction violente qui les renversera. La révolution est une épée à deux tranchants qui tue quelquefois ceux qui l'ont tirée du fourreau.

L'EXPLOSION DU MIAMI.

HORRIBLES DÉTAILS.

Nous trouvons dans les journaux de Memphis du 31 de longs détails sur la perte du *Miami* près du confluent de l'Arkansas. Il paraît certain que 225 passagers ont péri, parmi lesquels une centaine d'hommes de la compagnie E, du 3me d'infanterie des États Unis.

Le terrible accident arriva après qu'on eut pris le thé et quand la majorité des passagers de chambre s'étaient rassemblés autour du poêle, dans la partie d'avant de la cabine. Les soldats étaient aussi réunis sur le pont d'avant pour recevoir une ration de whiskey. C'est dans ces deux groupes que la mort a frappé avec le plus d'horreur. Plusieurs passagers pourraient parler de leur sauvetage à l'eau et se noyèrent. D'autres en bien petit nombre purent, à l'aide d'une porte, d'un meuble, ou d'une balle de foin ou de coton, gagner la rive. Les morts les blessés, et tous ceux qui ne purent se nouer promptement, ont été noyés ensemble.

Un journal cite le fait suivant :

Trois soldats fédéraux avaient été, pour mauvaise conduite, attachés par les poignets aux chaînes des cheminées sur le roof. On les vit encore là après l'explosion, se débattant de toutes leurs forces pour échapper aux flammes qui bouillonnaient autour d'eux. Ils poussaient d'horribles cris, et faisaient entendre des hurlements qui dominaient tous les bruits de cette scène épouvantable. Mais tous leurs efforts pour se dégager et leurs appels à la pitié de ceux qui étaient encore à bord furent vains. On ne put aller à leur secours et ils furent brûlés vivants.

CHRONIQUE LOCALE.

DE JOUR.—Hyat C. Dunn a été arrêté dans la rue Esplanade, par l'officier Fox, sous prévention de trahison au préjudice de la compagnie d'Express d'Adams et de la compagnie de l'Express Continental.

Il a nié d'une somme de quinze cents piastres, provenant de remises qu'il aurait reçues pour Adams et de la compagnie de l'Express Continental.

Les deux sommes sont en espèces. L'interrogatoire a eu lieu en présence de plusieurs témoins.

UN HOMME AVENTUREUX.—Charlotte Stewart est dénoncée comme gagnant beaucoup d'argent en donnant la boisson aux esclaves sans autorisation, lorsqu'il la lui a été refusée par leurs maîtres. Il est accusé de recevoir des marchandises volées, et de tenir une maison de jeux.

Il a été arrêté par l'officier Fox.

BELLE FAUX.—Joseph Martin, que la police visita d'octobre, avait sur lui un billet de cinq piastres des États-Unis qu'un crédule lui avait donné.

On a trouvé sur l'accusé un autre de billet de cinq piastres, même provenance et mêmes circonstances.

POUR LES AVENTURIERS.—Le brick à voiles *Antoinette*, qui devait partir hier pour les Antilles, a été inopinément forcé de rester dans notre port.

Il paraît que le capitaine manque d'équipage.

Quelle aubaine pour les aventuriers !

Edition d'hier.

La neutralité sur le Rio Grande.

Nous publions plus loin une lettre adressée par le général Weitzel, commandant des forces fédérales sur le Rio Grande, à l'adjudant général de son département, lettre qui est une réponse indirecte à la protestation et à la négociante de Matamoros, dont nous avons donné hier le texte. Nous n'avons pas la prétention de juger les violations de neutralité qui sont imputées par les signataires de la protestation aux officiers et soldats des États-Unis, qu'on accuse d'avoir pris part à la capture et au pillage de Bagdad. C'est une affaire qui va être l'objet d'investigations de la part des gouvernements intéressés, et il convient d'en attendre le résultat.

Cependant, nous devons faire observer que le général Weitzel s'abstient de démentir l'allégation contenue dans la protestation sur la part qu'auraient prise des officiers et des soldats des États-Unis aux regrettables événements dont Bagdad a été le théâtre. A des accusations formulées directement, le général répond par d'autres accusations ce qui est, on l'avouera, un assez faible système de défense. En outre, le général tombe dans une erreur d'appréciation quel nous avons déjà eu plus d'une occasion de relever.

Il ne peut y avoir qu'une manière d'entendre la neutralité. Elle consiste à tenir la balance égale entre les deux parties belligérantes, à leur accorder les mêmes droits, et à considérer que ce qui est licite vis-à-vis de l'une l'est également vis-à-vis de l'autre.

Ce n'est pas ainsi que certaines gens, aux États Unis, paraissent entendre la chose On a trouvé très légitime que les fournisseurs des armées fédérales fissent en Angleterre, en France, en Allemagne, des contrats pour la livraison, dans les ports du Nord, d'immenses quantités de canons, de mousquets, d'armes de pour y attendre des ordres du ministre de la guerre. Il était dans la capitale, lorsqu'il fut nommé chef d'ambition à l'intérieur et destiné au régiment de Calatrava, il ne figurait au corps que depuis onze jours lorsqu'il s'est mis à la tête de cette entreprise.

« Prim vint prendre le commandement de l'insurrection. Dans cette journée, un officier s'était prononcé chez lui de la part du ministre de la guerre pour le prier de passer au ministère, et on a répondu que le général était parti la veille en voiture légère avec plusieurs autres sans pour aller chasser à sa maison de campagne dans la sierra de Tolède.

« En même temps un bataillon d'infanterie du régiment d'Almanza, 12me de ligne, partait d'Aranjuez et Madrid a été coupé. La sœur Patrocinio aurait profité de ce que le chemin de fer n'était pas encore détruit pour quitter Aranjuez et se réfugier à Madrid. Elle est arrivée sous un déguisement au palais de la reine

« Jusqu'à présent, dit une correspondance de Madrid, il est impossible de savoir quelle sera l'issue du soulèvement. Le sort du gouvernement de la reine Isabelle est en ce moment subordonné à ce que feront les provinces ; si elles répondant à l'appel de Prim et le mouvement se propage seulement dans deux ou trois provinces, c'en est fait du gouvernement actuel. On croit que Prim peut compter sur plusieurs provinces et sur leurs garnisons. L'Andalousie tout entière se rangera sous le drapeau insurrectionnel. L'armée y est très nombreuse, surtout la garnison de Malaga, qui se plaint d'injustice à son égard.

« Prim trouvera aussi un puissant appui dans l'Aragon ; c'est d'ailleurs vers cette dernière province qu'il semble se diriger. Il a sans doute l'intention de suivre la même conduite qu'Odonnell en 1854. Il se rendra à Saragosse, où il veut rallier ses partisans ; puis il reviendra sur Madrid à la tête de forces imposantes, et s'il le faut, livrera bataille à l'armée gouvernementale. »

Le *Moniteur* publie une correspondance de Madrid dont voici le résumé :

« Le signal de la révolte a été donné par les hussards de Pavie et les lanciers de Calatrava, cantonnés à Aranjuez et à Olana. Ils se sont soulevés aux cris de : « Vive la Constitution ! Vive le général Prim ! »

« Le premier chef de l'insurrection paraît avoir été le commandant Blanco, qui se trouvait à Valence, en permission de convalescence. Il est parti de cette ville avec le grade de capitaine, lorsqu'on s'attendait à voir éclater des troubles dans cette ville. Les capitaines généraux Villalonga, ayant conçu quelques soupçons sur cet officier, l'envoya à Madrid pour y attendre des ordres du ministre de la guerre. Il était dans la capitale, lorsqu'il fut nommé chef d'ambition à l'intérieur et destiné au régiment de Calatrava, il ne figurait au corps que depuis onze jours lorsqu'il s'est mis à la tête de cette entreprise.

« Prim vint prendre le commandement de l'insurrection. Dans cette journée, un officier s'était prononcé chez lui de la part du ministre de la guerre pour le prier de passer au ministère, et on a répondu que le général était parti la veille en voiture légère avec plusieurs autres sans pour aller chasser à sa maison de campagne dans la sierra de Tolède.

« En même temps un bataillon d'infanterie du régiment d'Almanza, 12me de ligne, partait d'Aranjuez et Madrid a été coupé. La sœur Patrocinio aurait profité de ce que le chemin de fer n'était pas encore détruit pour quitter Aranjuez et se réfugier à Madrid. Elle est arrivée sous un déguisement au palais de la reine

« Jusqu'à présent, dit une correspondance de Madrid, il est impossible de savoir quelle sera l'issue du soulèvement. Le sort du gouvernement de la reine Isabelle est en ce moment subordonné à ce que feront les provinces ; si elles répondant à l'appel de Prim et le mouvement se propage seulement dans deux ou trois provinces, c'en est fait du gouvernement actuel. On croit que Prim peut compter sur plusieurs provinces et sur leurs garnisons. L'Andalousie tout entière se rangera sous le drapeau insurrectionnel. L'armée y est très nombreuse, surtout la garnison de Malaga, qui se plaint d'injustice à son égard.

« Prim trouvera aussi un puissant appui dans l'Aragon ; c'est d'ailleurs vers cette dernière province qu'il semble se diriger. Il a sans doute l'intention de suivre la même conduite qu'Odonnell en 1854. Il se rendra à Saragosse, où il veut rallier ses partisans ; puis il reviendra sur Madrid à la tête de forces imposantes, et s'il le faut, livrera bataille à l'armée gouvernementale. »

Le *Moniteur* publie une correspondance de Madrid dont voici le résumé :

« Le signal de la révolte a été donné par les hussards de Pavie et les lanciers de Calatrava, cantonnés à Aranjuez et à Olana. Ils se sont soulevés aux cris de : « Vive la Constitution ! Vive le général Prim ! »

« Le premier chef de l'insurrection paraît avoir été le commandant Blanco, qui se trouvait à Valence, en permission de convalescence. Il est parti de cette ville avec le grade de capitaine, lorsqu'on s'attendait à voir éclater des troubles dans cette ville. Les capitaines généraux Villalonga, ayant conçu quelques soupçons sur cet officier, l'envoya à Madrid pour y attendre des ordres du ministre de la guerre. Il était dans la capitale, lorsqu'il fut nommé chef d'ambition à l'intérieur et destiné au régiment de Calatrava, il ne figurait au corps que depuis onze jours lorsqu'il s'est mis à la tête de cette entreprise.

« Prim vint prendre le commandement de l'insurrection. Dans cette journée, un officier s'était prononcé chez lui de la part du ministre de la guerre pour le prier de passer au ministère, et on a répondu que le général était parti la veille en voiture légère avec plusieurs autres sans pour aller chasser à sa maison de campagne dans la sierra de Tolède.

« En même temps un bataillon d'infanterie du régiment d'Almanza, 12me de ligne, partait d'Aranjuez et Madrid a été coupé. La sœur Patrocinio aurait profité de ce que le chemin de fer n'était pas encore détruit pour quitter Aranjuez et se réfugier à Madrid. Elle est arrivée sous un déguisement au palais de la reine

« Jusqu'à présent, dit une correspondance de Madrid, il est impossible de savoir quelle sera l'issue du soulèvement. Le sort du gouvernement de la reine Isabelle est en ce moment subordonné à ce que feront les provinces ; si elles répondant à l'appel de Prim et le mouvement se propage seulement dans deux ou trois provinces, c'en est fait du gouvernement actuel. On croit que Prim peut compter sur plusieurs provinces et sur leurs garnisons. L'Andalousie tout entière se rangera sous le drapeau insurrectionnel. L'armée y est très nombreuse, surtout la garnison de Malaga, qui se plaint d'injustice à son égard.

« Prim trouvera aussi un puissant appui dans l'Aragon ; c'est d'ailleurs vers cette dernière province qu'il semble